



APPEL À PROJETS 2024-2025

CLÉF AMÉRIQUES

Ce document fournit toutes les informations nécessaires au dépôt d'un dossier dans le cadre de l'appel à projets 2024-2025 destiné aux CLÉF – Clubs Leaders Étudiants francophones Amériques de l'AUF – Agence Universitaire de la Francophonie.

Date limite du dépôt des projets **27 octobre 2024**

Montant maximum du financement **5 000 € par projet**

Durée maximum du financement 30 juin 2025

Pour faire une demande Remplir le [formulaire](#) et [l'annexe](#)
Retourner les documents par courriel

1. PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa stratégie 2021-2025, l'AUF accorde une attention toute particulière aux jeunes, en raison de leur capacité à apporter des changements positifs et des solutions durables aux défis sociétaux actuels.

C'est dans cette lignée que l'AUF a créé, en 2022, le réseau des CLÉF qui souhaite promouvoir l'engagement associatif des étudiant.e.s au sein des établissements membres de l'AUF. Ces clubs permettent à leurs membres de développer l'esprit entrepreneurial et scientifique, le sens de l'initiative et des responsabilités, ainsi que des compétences transversales. Ils mettent de l'avant des valeurs de solidarité, d'équité, d'inclusion, de partage et d'interculturalité. Enfin, les CLÉF sont aussi une occasion de faire connaître les opportunités qu'offre la Francophonie, tout en impulsant la mise en réseau internationale de la jeunesse francophone.

Dans le cadre de la troisième année d'activité du réseau des clubs, l'AUF Amériques lance le présent appel à projets afin d'accompagner et soutenir financièrement des initiatives étudiantes proposées par les clubs membres du réseau dans les Amériques. Cette année la problématique d'accompagnement des personnes vulnérables dans l'enseignement supérieur est mise en avant dans le cadre de cet appel.

2. OBJECTIFS

Les CLÉF des Amériques sont invités à proposer des projets permettant de répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Proposer des solutions à l'équité et l'inclusion des étudiant.e.s vulnérables au sein de l'établissement du club – les projets sur cette thématique seront prioritaires dans la sélection ;
- Favoriser le développement de l'autonomie, de l'initiative, du sens de la responsabilité et de l'esprit

entrepreneurial des étudiant.e.s ;

- Promouvoir les valeurs liées à l'engagement, au volontariat, à l'esprit d'équipe, à l'entraide et à la solidarité active auprès de la jeunesse francophone ;
- Sensibiliser les étudiant.e.s aux défis sociétaux majeurs ;
- Favoriser la mise en réseau internationale de la jeunesse francophone ;
- Proposer des opportunités nouvelles et créatives de découverte de la francophonie.

3. ADMISSIBILITÉ

L'appel s'adresse aux clubs étudiants qui font officiellement partie du réseau CLÉF des Amériques pour l'année 2024-2025 et dont les conventions de parrainage sont en vigueur.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS PROPOSÉS

Les projets proposés doivent obligatoirement :

- S'inscrire dans au moins un des objectifs cités plus haut ;
- Fournir un calendrier descriptif détaillé des activités 2024-2025 du club (titre, date, résumé et autres détails) pour la période allant de septembre 2024 à juin 2025 ;
- Disposer d'un co-financement représentant au moins 15 % du budget total, comprenant la mise à disposition de biens et services à titre gratuit par l'université ou un autre partenaire ;
 - Exemples : mise à disposition de salles, personnel, équipement mobilier, matériel informatique ou autre ; diffusion par des médias universitaires comme radio ou télévision universitaire ; production de matériel de communication ou impression de documents, etc. (liste non exhaustive)

5. UTILISATION DU FINANCEMENT DE L'AUF

Conditions :

- Un club n'a le droit de déposer qu'un seul projet ;
- Le financement maximum par projet / club est de 5 000 € ;
- Le club doit disposer d'un co-financement représentant au moins 15 % du budget total. Ce pourcentage peut comprendre la mise à disposition de biens et services à titre gratuit par l'université ou un partenaire ;
- Le financement de l'AUF sera versé pour des activités réalisées avant le 30 juin 2025 ;

Dépenses éligibles :

- Dépenses de mobilité
- Honoraires d'expert
- Édition et traduction d'actes (du ou vers le français)
- Frais d'interprétariat ou sous-titrage (du ou vers le français)
- Location d'équipement événementiel
- Remise de prix
- Droits ou cachets autour de la culture francophone (droit de reproduction d'un film, cachet d'artiste, scénarios, etc.)
- Frais de communication
- Frais événementiels

(Liste non exhaustive)

Dépenses non éligibles :

- Coûts administratifs
- Frais de gestion
- Dépenses salariales

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des propositions de projets tiendra compte des critères ci-dessous :

1. Qualité de la proposition

- Proposition répondant aux besoins des étudiant.e.s, en priorité les étudiant.e.s vulnérables
- Originalité et pertinence
- Cohérence avec la stratégie de l'AUF
- Clarté et faisabilité
- Qualité de la réflexion sur les enjeux de société

2. Portée

- Retombées des activités pour les étudiant.e.s, en priorité les étudiant.e.s vulnérables
- Portée et pérennité des résultats attendus
- Prise en compte de l'EDI (égalité, diversité, inclusion)

3. Budget

- Adéquation du budget proposé aux activités planifiées
- Contribution d'au moins 15% (nature ou espèce) des établissements impliqués
- La subvention de l'AUF ne pourra pas couvrir 100% des activités

4. Durée

- Les activités se dérouleront entre novembre 2024 et juin 2025.

7. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

- Remplir obligatoirement **en français** le [formulaire](#)
- Compléter votre programme d'activités ([voir annexe I](#))
- Envoyer le formulaire et l'annexe I au courriel ameriques@auf.org avant le 27 octobre 2024, 23h59 (heure de Montréal).

8. CALENDRIER

Date limite du dépôt de dossier en ligne : **27 octobre 2024**

Transmission des résultats : **4 novembre 2024**

Toute demande d'information concernant cet appel à projets peut être dirigée à Lucas COSMAO DUMANOIR au courriel ameriques@auf.org.